



ACCESS BANK RDC SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2018**

Le 25 avril 2019



A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la
ACCESS BANK RDC S.A.
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS D'ACCESS BANK RDC S.A.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Sur l'audit des comptes annuels d'ACCESS BANK RDC S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. AUDIT DES COMPTES ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints, exprimés en Francs Congolais, d'ACCESS BANK RDC S.A. au 31 décembre 2018, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé de principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'ACCESS BANK RDC S.A. au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'ACCESS BANK RDC S.A. conformément aux règles de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com*

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.
Bureau à Lubumbashi : Immeuble BCDC, 1er étage, B.P. 7224, Lubumbashi, T : (243) 99 930 99 02

1.3. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'institution en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'institution.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

2.1. Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels d'ACCESS BANK RDC S.A.

2.2. Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 746 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre de titres nominatifs de la Banque. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

Le Commissaire aux comptes



Le 25 avril 2019

ANNEXE

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

1. nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
2. nous prenons connaissance du contrôle interne de la Banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institution;
3. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
4. nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
5. nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des comptes annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des comptes annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les comptes annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
6. nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
7. nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
8. nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ACCESS BANK RDC SA.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 2017
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	10 679 031 135	24 204 491 969
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale du Congo		-	-
Correspondants ordinaires à vue	5.1	<u>92 641 990 386</u>	<u>67 751 417 235</u>
		<u>103 321 021 521</u>	<u>91 955 909 204</u>
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Crédits à la clientèle	6	<u>68 872 550 909</u>	<u>39 478 578 346</u>
		<u>68 872 550 909</u>	<u>39 478 578 346</u>
COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers actifs	7	4 908 643 549	3 202 068 188
Comptes de régularisation de l'actif	8	<u>843 854 486</u>	<u>295 449 815</u>
		<u>5 752 498 035</u>	<u>3 497 518 003</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	9 946 572 821	10 460 578 197
Autres valeurs immobilisées		<u>406 379 371</u>	<u>384 947 680</u>
		<u>10 352 952 192</u>	<u>10 845 525 877</u>
TOTAL ACTIF		<u>188 299 022 657</u>	<u>145 777 531 430</u>
COMPTES D'ORDRE			
Engagements donnés	24	6 732 847 814	5 746 864 544
Engagements reçus	25	<u>233 642 969 148</u>	<u>227 944 360 144</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRE		<u>240 375 816 962</u>	<u>233 691 224 688</u>

Les notes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers

ACCESS BANK RDC SA.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 2017
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Correspondants ordinaires - Découverts	5-2	24 663 600 000	15 200 000 000
		24 663 600 000	15 200 000 000
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts de la clientèle à vue	10	84 269 540 293	67 777 958 373
Dépôts à terme et livrets	11	5 883 172 000	2 739 635 072
		90 152 712 293	70 517 593 445
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	12	5 131 707 148	37 400 386 340
Comptes de régularisations du passif	13	1 284 764 640	1 089 518 384
		6 416 471 788	38 489 904 724
CAPITAUX PERMANENTS			
Fonds propres			
Capital	14	44 970 404 000	12 170 404 000
Report à nouveau		(874 995 873)	(970 118)
Résultat de l'exercice		3 646 882 766	(874 025 755)
Plus-value de réévaluation		4 450 124 142	3 866 234 218
Provision pour reconstitution du capital	15	6 032 107 187	6 042 539 238
		58 224 522 222	21 204 181 583
Provisions générales		423 915 564	365 851 678
Provisions pour risques, charges et pertes	16	217 800 790	-
Emprunt FPM	17	8 200 000 000	-
		67 066 238 576	21 570 033 261
TOTAL PASSIF		188 299 022 657	145 777 531 431

Les notes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

ACCESS BANK RDC SA

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES
AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 2017
(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		4 963 163 382	2 243 010 105
Produits sur opérations avec la clientèle	18	8 662 854 482	7 465 440 421
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		-	-
Charges sur opérations avec la clientèle		<u>(2 004 624 964)</u>	<u>(849 384 264)</u>
MARGE D'INTERMEDIATION		<u>11 621 392 900</u>	<u>8 859 066 262</u>
Produits sur opérations bancaires diverses	19	9 155 407 237	7 278 868 361
Charges sur opérations bancaires diverses		<u>(905 854 115)</u>	<u>(452 517 250)</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		<u>19 870 946 022</u>	<u>15 685 417 373</u>
Produits accessoires		2 345 309 904	1 142 129 106
Charges générales d'exploitation	20	(8 912 083 928)	(7 479 816 460)
Charges de personnel	21	(7 480 478 095)	(6 070 724 739)
Impôts et taxes		<u>(67 134 546)</u>	<u>(65 294 296)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		<u>5 756 559 357</u>	<u>3 211 710 984</u>
Dotations aux amortissements		<u>(1 832 976 687)</u>	<u>(1 067 378 552)</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		<u>3 923 582 670</u>	<u>2 144 332 432</u>
Résultat sur cession d'éléments d'actif		-	3 854 080
Dotations et pertes sur créances		(254 323 162)	(1 200 159 522)
Reprises et gains sur créances		421 100 658	832 181 460
Dotations aux provisions pour risque et charges		(217 800 790)	-
Provision pour reconstitution du capital		-	(2 116 143 238)
Pertes exceptionnelles	22	(471 482 199)	(302 046 392)
Produits exceptionnels	23	<u>571 008 890</u>	<u>121 678 488</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<u>3 972 086 067</u>	<u>(516 302 692)</u>
Impôt sur le bénéfice et profit		<u>(325 203 301)</u>	<u>(357 723 063)</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>3 646 882 766</u>	<u>(874 025 755)</u>

Les notes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

ACCESS BANK RDC S.A.

**ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 2017
(Exprimé en Francs Congolais - FC)**

	Solde	Mouvement 2018		Actualisation	Solde au
	1 ^{er} /01/2018	Augmentation	Diminution		au 31/12/18
Capital social	12 170 404 000	32 800 000 000	-	-	44 970 404 000
Report à nouveau	(970 118)	-	(874 025 755)	-	(874 995 873)
Résultat de la période	(874 025 755)	3 646 882 766	874 025 755	-	3 646 882 766
Plus-value de réévaluation	3 866 234 218	583 889 924	-	-	4 450 124 142
Provision pour reconstitution du capital	<u>6 042 539 238</u>	-	<u>(10 432 052)</u>	<u>1</u>	<u>6 032 107 187</u>
Total Fonds propres	<u>21 204 181 583</u>	<u>37 030 772 690</u>	<u>(10 432 052)</u>	<u>1</u>	<u>58 224 522 222</u>

Les notes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

ACCESS BANK RDC S.A.

**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	25 697 743 895	18 251 126 481
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(12 361 179 752)	(9 149 058 662)
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	9 463 600 000	6 800 000 000
Prêts et avances\ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(29 181 409 462)	6 146 356 312
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	19 635 118 848	29 538 565 743
Titres de Placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(39 749 157 287)	28 587 093 876
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 057 887 546)	(40 111 867)
Impôts sur le bénéfice	(325 203 301)	(357 723 063)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(28 878 374 605)	79 776 248 820
Activités d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions/Cessions sur portefeuilles d'investissement	(21 431 692)	(121 937 080)
Acquisitions\ Cessions sur immobilisations	(735 081 386)	(3 490 990 392)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(756 513 078)	(3 612 927 472)
Activités de financement		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunt	-	-
Augmentation\ diminution du capital	32 800 000 000	-
Augmentation/ diminution ressources spéciales	8 200 000 000	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	41 000 000 000	-
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	11 365 112 317	76 163 321 348
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	91 955 909 204	15 792 587 856
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	<u>103 321 021 521</u>	<u>91 955 909 204</u>

Les notes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

ACCESS BANK RDC SA.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2018**

1. ACTIVITES

ACCESS BANK (DR CONGO) SA est une société anonyme. Elle est une filiale de la banque nigériane ACCESS BANK PLC. Le siège social de ACCESS BANK (DR CONGO) SA se situe à Kinshasa.

La banque est soumise à la législation bancaire applicable en République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

La banque est régie par l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Elle ne bénéficie pas encore des avantages prévus par le code des investissements.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Etablissements de crédit) complétés par les instructions et circulaires de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré en compte de résultat.

2.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv./n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital depuis l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

La Banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

	<u>Années</u>
• Immeuble	20 ans
• Matériel et mobilier de bureau et d'habitation	5 ans
• Equipements	5 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Matériel roulant	4 ans

2.4 Provision pour reconstitution du capital

Au sens de l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Micro-Finances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision fiscalement déductible ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social en respectant les conditions suivantes :

- la provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes;
- elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. TAUX DE CONVERSION

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
1 EURO =	1 910,80	1 908,80
1 USD =	1 640	1 600

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisses en monnaie locale	1 985 414 350	1 225 468 600
Caisses en monnaies étrangères	4 687 228 789	9 149 945 927
Banque Centrale du Congo	4 006 387 996	13 829 077 442
	<u>10 679 031 135</u>	<u>24 204 491 969</u>

Les caisses en monnaies étrangères sont constituées des encaisses en dollars américains pour l'équivalent de CDF 4 568 millions (USD 2,7 millions) et des encaisses en Euro pour CDF 118 millions (USD 72 345).

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES

5.1. Cette rubrique est composée comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
		FC	FC
Correspondants locaux	(a)	3 632 984 640	9 740 075 923
Correspondants étrangers	(b)	<u>89 009 005 746</u>	<u>58 011 341 312</u>
		<u>92 641 990 386</u>	<u>67 751 417 235</u>

(a) Les correspondants locaux comprennent des avoirs auprès de Standard Bank RDC en dollars pour l'équivalent de CDF 106,9 millions (65 183 USD) et en franc congolais pour CDF 79,2 millions et des avoirs en placement auprès de la BOA en franc congolais pour CDF 3,300 millions.

(b) Les correspondants étrangers incluent principalement les avoirs de la banque auprès de Access Bank Londres à vue en dollars pour l'équivalent de CDF 636 millions (USD 3387 819) et en euro pour CDF 1 152 millions (EUR 603 277) et des avoirs pour les couvertures de lettre de crédit (cash collateral) pour CDF 814,6 millions (USD 496 740), de Citi Bank New York en dollars pour l'équivalent de CDF 10 767 millions (USD 6,5 millions), de Citi Bank Londres en euro pour l'équivalent de CDF 1 639 millions (EUR 857 948) et des placements auprès de Access Bank Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF 80 360 millions (USD 49 millions) et en euro pour CDF 1 640 millions (EUR 1 million).

5.2. Correspondants Ordinaires - découverts

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Correspondants Ordinaires - découverts	<u>24 663 600 000</u>	<u>15 200 000 000</u>
	<u>24 663 600 000</u>	<u>15 200 000 000</u>

Les correspondants ordinaires et découverts comprennent des placements de la Bank of Africa de CDF 3 280 millions (USD 2 millions), de la BCDC de CDF 16 383 millions (USD 9,9 millions) et de la Trust Merchant Bank de CDF 5 000 millions

6. CREDITS A LA CLIENTELE

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Crédits à moyen terme	24 383 905 308	12 593 048 356
Crédits à court terme	18 164 975 329	2 399 172 037
Découverts bancaires	<u>26 500 267 413</u>	<u>24 875 518 195</u>
Total crédits à la clientèle brut	<u>69 049 148 050</u>	<u>39 867 738 588</u>
Provision sur mauvaises créances	(176 597 141)	(389 160 242)
	<u>68 872 550 909</u>	<u>39 478 578 346</u>

Les découverts bancaires comprennent des découverts accordés aux sociétés pour l'équivalent de CDF 25 994 millions et aux particuliers pour CDF 432,6 millions.

7. DIVERS ACTIFS

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Commissions à recevoir sur la paie des fonctionnaires (a)	419 127 271	175 775 301
Acomptes provisionnels	286 178 450	136 494 483
Balance à recevoir de la Plate forme Mpesa	1 035 889 054	-
Autres valeurs à recevoir (b)	1 075 806 834	1 075 155 847
Chèques à encaisser	33 543 461	104 268 800
Autres	<u>2 058 098 479</u>	<u>1 710 373 757</u>
	<u>4 908 643 549</u>	<u>3 202 068 188</u>

(a) Ce montant représente des provisions constituées par la banque pour les commissions de 2,5\$ à recevoir du gouvernement congolais sur la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.

(b) Ce montant représente la valeur des crédits en souffrance couverts par des hypothèques converties en propriétés d'Access Bank et mises en processus de vente.

8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
	FC	FC
Charges payées d'avance	829 925 221	259 143 919
Autres	<u>13 929 265</u>	<u>36 305 896</u>
	<u>843 854 486</u>	<u>295 449 815</u>

Les charges payées d'avance comprennent essentiellement les loyers et charges locatives pour CDF 24,7 millions et les assurances payées d'avance pour CDF 122,1 millions.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	<u>Immeuble</u>	<u>Matériels Roulant</u>	<u>Matériels informatiques</u>	<u>Autres immo.</u>	<u>Immo. en cours</u>	<u>Total</u>
<u>Valeur brute</u>						
Au 01/01/2018	10 218 228 527	2 108 143 561	5 207 502 051	1 948 176 866	393 028 651	19 875 079 656
Acquisitions	84 811 621	-	416 446 119	121 154 087	112 669 559	735 081 386
Cession	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	721 890 967	150 632 508	362 287 762	144 065 189	-	1 378 876 426
Régularisations	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2018	<u>11 024 931 115</u>	<u>2 258 776 070</u>	<u>5 986 235 931</u>	<u>2 213 396 143</u>	<u>505 698 209</u>	<u>21 989 037 468</u>
<u>Amortissements cumulés</u>						
Au 01/01/2018	3 266 361 115	1 298 709 473	3 398 834 909	1 450 595 963	-	9 414 501 459
Dotations de l'exercice	405 423 002	342 087 470	904 518 911	180 947 304	-	1 832 976 687
Cession	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluation	264 705 767	117 689 447	292 052 525	120 538 763	-	794 986 501
Régularisation	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2018	<u>3 936 489 884</u>	<u>1 758 486 390</u>	<u>4 595 406 345</u>	<u>1 752 082 029</u>	<u>-</u>	<u>12 042 464 648</u>
<u>Valeur nette</u>						
Au 31/12/2018	<u>7 088 441 231</u>	<u>500 289 680</u>	<u>1 390 829 587</u>	<u>461 314 114</u>	<u>505 698 209</u>	<u>9 946 572 821</u>
Au 31/12/2017	<u>6 951 867 412</u>	<u>809 434 089</u>	<u>1 808 667 143</u>	<u>497 580 903</u>	<u>393 028 651</u>	<u>10 460 578 197</u>

10. DEPOTS DE LA CLIENTELE A VUE

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Dépôts à vue de la clientèle (a)	54 621 226 298	48 604 268 400
Comptes épargnes	25 488 446 714	17 166 189 681
Dépôts de garanties	4 159 867 281	2 007 500 292
	<u>84 269 540 293</u>	<u>67 777 958 373</u>

(a) Les dépôts de la clientèle sont catégorisés de la manière suivante:

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Entreprises privées	28 329 819 729	20 128 346 835
Entreprises et organismes publics	18 008 748 576	22 881 885 294
Particuliers	<u>8 282 657 993</u>	<u>5 594 036 271</u>
	<u>54 621 226 298</u>	<u>48 604 268 400</u>

11. DEPOTS A TERME ET LIVRETS

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Dépôt à terme des sociétés	820 000 000	1 001 555 072
Dépôt à terme des particuliers	<u>5 063 172 000</u>	<u>1 738 080 000</u>
	<u>5 883 172 000</u>	<u>2 739 635 072</u>

12. DIVERS PASSIFS

Cette rubrique est constituée comme suit :

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Provision OCC-BIVAC	1 391 304 440	1 624 190 976
Sommes à payer des fonctionnaires	142 577 048	265 715 131
Provision impôt sur le bénéfice	325 203 301	357 723 063
Autres sommes à payer	101 195 484	32 028 037 246
OFIDA guichet unique	134 097 037	1 121 027 690
Impôt professionnel sur le revenu	199 386 769	228 743 035
Taxe sur valeur ajoutée	430 124 306	122 023 888
Frais correspondant à payer	945 220	35 567 181
Autres	<u>2 496 873 544</u>	<u>1 617 358 130</u>
	<u>5 131 707 148</u>	<u>37 400 386 340</u>

13. **COMPTES DE REGULARISATIONS DU PASSIF**

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Charges à payer	1 284 764 640	1 089 518 384
	<u>1 284 764 640</u>	<u>1 089 518 384</u>

Les charges à payer comprennent essentiellement la provision des factures à recevoir de VISA, EMP, MASRIA et QUIPU pour l'utilisation des cartes bancaires pour CDF 58,4 millions, les factures à recevoir de la Banque Centrale du Congo de 162 millions, les frais d'audit et consultance à payer pour CDF 118,9 millions, les factures à recevoir des fournisseurs des services informatiques pour CDF 289,6 millions et les jetons de présence des Administrateurs pour CDF 49,2 millions.

14. **CAPITAL**

	<u>31/12/2017</u> FC	<u>31/12/2016</u> FC
Capital	44 970 404 000	12 170 404 000
Apport en capital en instance d'incorporation	-	-
	<u>44 970 404 000</u>	<u>12 170 404 000</u>

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2018, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de USD 20 millions dans le cadre de la mise en conformité du niveau de capital minimum par rapport aux exigences de l'instruction n°14 modification 6.

L'augmentation a porté sur la création de 20 000 nouvelles actions dont la valeur nominale est l'équivalent en francs congolais de mille Dollars américains (1 000 USD) chacune. Le nombre d'actions a ainsi été ramené à 33 414 pour un montant total en Francs Congolais équivalent à USD 33 414 000.

Le capital de la banque est ainsi détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre d'actions</u>
ACCESS BANK PLC	33 409
Autres actionnaires	5
	<u>33 414</u>

15. **PROVISION POUR RECONSTITUTION DU CAPITAL**

Ce compte enregistre la provision pour reconstitution du capital conformément à l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais.

16. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Les provisions pour risques, charges et pertes comprennent essentiellement les provisions constituées en couverture de différentes procédures judiciaires en cours dans le cadre du recouvrement des créances douteuses.

17. EMPRUNT FPM

L'emprunt FPM représente un montant de USD 5 millions (CDF 8 200 millions) obtenu du Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo (FPM) dont le premier financement (USD 3 millions) est intervenu le 30 mai 2018 et le second le (USD 2 millions), le 05 décembre 2018. Le premier remboursement de cet emprunt interviendra dans 18 mois à partir des dates respectives de versements.

18. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Intérêts sur prêts et découverts	7 100 554 588	6 880 601 916
Commissions perçues	<u>1 562 299 894</u>	<u>584 838 505</u>
	<u>8 662 854 482</u>	<u>7 465 440 421</u>

Les commissions perçues concernent les frais perçus par la banque au moment de la mise en place des crédits à la clientèle.

19. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Commissions et profits sur opérations de change	2 011 855 719	1 919 381 794
Commissions sur la paie des fonctionnaires	1 536 796 506	1 163 630 776
Commissions sur transferts	2 082 235 891	1 721 106 026
Autres commissions	<u>3 524 519 121</u>	<u>2 474 749 765</u>
	<u>9 155 407 237</u>	<u>7 278 868 361</u>

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Frais de services professionnels	1 886 184 427	1 557 073 840
Loyers et charges locatives	1 275 648 284	1 119 495 346
Entretiens et maintenance	850 088 481	595 817 376
Frais de voyages	312 741 489	678 824 137
Frais de sécurité	513 609 524	462 619 277
Frais de communication	622 393 124	504 907 925
Honoraires avocats	236 313 204	143 314 654
Autres	<u>3 215 105 395</u>	<u>2 417 763 905</u>
	<u>8 912 083 928</u>	<u>7 479 816 460</u>

Les frais de services professionnels concernent les frais payés par la banque aux sous-traitants de la société SECURICO.

21. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Rémunérations du personnel	3 464 137 991	2 843 594 914
Indemnités de transport	77 988 496	248 187 934
Indemnités de logement	957 927 146	791 221 150
Frais médicaux	386 193 066	255 197 831
INSS quote-part patronale	298 572 448	244 938 498
Indemnité de congé	351 549 442	294 353 180
INPP	111 279 905	97 157 574
Autres	<u>1 832 829 601</u>	<u>1 296 073 658</u>
	<u>7 480 478 095</u>	<u>6 070 724 739</u>

22. PERTES EXCEPTIONNELLES

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Amendes et pénalités fiscales	-	174 097 208
Autres droits et taxes indirects	409 428 687	72 927 114
Autres pertes exceptionnelles	<u>62 053 512</u>	<u>55 022 070</u>
	<u>471 482 199</u>	<u>302 046 392</u>

23. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Autres profits exceptionnels	<u>571 008 890</u>	<u>121 678 488</u>
	<u>571 008 890</u>	<u>121 678 488</u>

24. ENGAGEMENTS DONNES

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Lettres de crédit	812 538 000	3 571 551 104
Factures avalisées	-	-
Cautions	4 208 628 413	1 884 493 440
Autres garanties	<u>1 711 681 401</u>	<u>290 820 000</u>
	<u>6 732 847 814</u>	<u>5 746 864 544</u>

25. ENGAGEMENTS RECUS

	<u>31/12/2018</u> FC	<u>31/12/2017</u> FC
Hypothèques	<u>233 642 969 148</u>	<u>227 944 360 144</u>

* * *